

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DECEMBRE 2019 A 19 HEURES
ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal du 09 décembre 2019 ouverte.

Absent : Mr MECHIN Jean-Louis

Secrétaire de séance : Mr AUBRY Didier

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2019

A l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent le procès-verbal du 21 octobre 2019

FINANCES :

Arrivée de Mme LEVERT Véronique, conseillère municipale, à 19 heures 03.

Situation exposée par Monsieur le Maire :

- Budget communal : - Etat des finances au 07 décembre 2019

Fonctionnement :	Dépenses :	- 685 230.07	€uros
	Recettes :	+ 856 052.53	€uros
	Excédent :	+ 170 822.46	€uros
	Excédent antérieur :	+ 361 927.79	€uros
	Total :	+ 532 750.25	€uros

Investissement :	Dépenses :	- 2 136 877.78	€uros
	Recettes :	+ 1 932 031.45	€uros
	Déficit :	- 204 877.78	€uros
	Déficit antérieur :	- 82 093.73	€uros
	Déficit :	- 286 971.51	€uros

- Redevance Télécom 2019

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'en contrepartie de l'occupation du domaine public, le prestataire ORANGE doit s'acquitter d'une redevance dont le montant est encadré par les dispositions du décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005.

En conséquence cette redevance se calcule comme suit :

- 20.573 kms de réseau aérien à 54.30 € soit 1 117.11 € et
- 20,923 kms de réseau souterrain à 40.73 € soit 852.19 €.

Ce qui permet à la commune de recevoir une indemnité de 1 969,30 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal valident le montant de cette redevance 2019.

- VEOLIA EAU : Tarif 2020

Monsieur le Maire donne lecture du barème commercial envoyé par VEOLIA concernant le prix qui sera en vigueur au 01/01/2020 pour la collecte et le traitement des eaux usées.

- SDE18 : Approbation d'un plan de financement

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le SDE18 propose un plan de financement prévisionnel correspondant aux travaux de réparation de deux éclairages publics en panne, un chemin des Fougères et l'autre chemin des Dumonts.

Le coût global des travaux est évalué à 1 317.00 € HT ; La participation financière demandée à la commune est de 50 % du montant HT soit 658.50 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal valident ce plan de financement prévisionnel et autorisent Monsieur le Maire à le signer.

- Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor Public

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de verser l'indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor Public au nouveau trésorier en place d'un montant de 137.93 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal décident de verser cette indemnité au nouveau trésorier

- Amortissement : Extension de l'éclairage public chemin de la Milleterie

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'amortir les travaux d'extension de l'éclairage public chemin de la Milleterie d'un montant de 13 880.52 € sur 5 ans à partir de 2020.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal valident cette proposition.

- Budget assainissement : Etat des finances au 07 décembre 2019

Situation exposée par Monsieur le Maire :

Fonctionnement :	Dépenses :	- 46 086.45	€uros
	Recettes :	+ 64 005.89	€uros
	Excédent :	+ 17 919.44	€uros
	Excédent antérieur :	+ 159 229.42	€uros
	Total :	+ 177 148.26	€uros
Investissement :	Dépenses :	- 75 417.23	€uros
	Recettes :	+ 39 258.00	€uros
	Déficit :	- 36 159.23	€uros
	Excédent antérieur :	+ 24 189.94	€uros
	Déficit :	- 11 969.29	€uros

- DM : Transfert de compte

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il n'y a pas assez de crédit ouvert au compte 66112 (ICNE). Il propose de transférer du compte 61523 au compte 66112 la somme de 10.00 Euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal acceptent que ce transfert de compte soit effectué.

- Tarif 2020 : PFAC

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le montant de la **P**articipation **F**inancière de l'**A**ssainissement **C**ollectif perçu actuellement :

- constructions neuves : 3 006.00 €

- constructions anciennes : 1 503.00 €

- lotissements : 3 006.00 € par construction.

ainsi que les modalités de versement :

- 1^{er} tiers : date du raccordement effectif au réseau public de collecte des eaux usées.

- 2^{ème} tiers : 6 mois après le 1^{er} versement.

- 3^{ème} tiers:12 mois après le 1^{er} versement.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de ne pas augmenter en 2020 le coût de cette participation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal décident de ne pas augmenter le coût de cette participation.

- Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'avis d'appel public à la concurrence pour rechercher des entreprises est lancé depuis le 18 novembre 2019 et la date limite pour déposer une offre est fixée au 16 décembre 2019.

AFFAIRES GENERALES :

- CCTHB : Renouvellement de la convention de mise à disposition de l'urbanisme pour l'instruction des demandes d'autorisations du droit des sols des communes membres.

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que la CCTHB qui instruit pour le compte de la commune les autorisations d'urbanisme a revu ses tarifs comme suit :

Une part fixe par commune et par habitant fixée à 1.10 €/habitant et une part variable calculée en fonction du nombre et de la nature des actes délivrés par la commune l'année civile concernée.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la convention rédigée à cet effet.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à signer cette convention

- Recensement

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal :

- que deux agents recenseurs ont été recrutés (Mme GODELU Arlette et Mme GRELAT Monique).
- que la municipalité a reçu au titre de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement une dotation forfaitaire de l'Etat de 2000.00 Euros.
- que le montant de la rémunération des agents recenseurs est déterminé par la commune. Soit sur la base d'un indice de la Fonction Publique Territoriale, soit sur la base d'un forfait, soit en fonction du nombre de questionnaires (0.41 € par feuille de logement remplie, 0.82 € par bulletin individuel rempli et 16.16 € pour chaque séance de formation).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal décident d'attribuer une indemnité forfaitaire de 1 000.00 Euros à chacun des deux agents recenseurs.

- Création d'une commission aux affaires sociales

Monsieur le Maire propose de créer une commission aux affaires sociales dont le but sera de :

- Examiner les demandes d'aides sociales.
- Confectionner les colis de fin d'année pour les personnes de plus de 75 ans.
- Etudier toutes propositions d'actions sociales hors CIAS.

Se sont proposés comme membres en une seule liste : Mrs MERE Jean-François, AUBRY Didier, GESLAIN Philippe, Mmes LEVERT Véronique, DUBREUIL Josiane.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal souhaitent voter à main levée pour la création et la composition de cette commission.

- Déclarations d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire, conformément à la délégation qui lui a été accordée, informe qu'il n'a pas préempté sur :

La parcelle B n°903 située 27 route de St Martin d'une superficie de 11a 03ca,
Les parcelles D n°1069 et 1070 situées Boursac d'une superficie de 27a 42ca,
La parcelle B n°884 située 57 route d'Henrichemont d'une superficie de 21a 71ca,
Les parcelles D n°541p et 1059 situées 1 route de Vierzon d'une superficie de 29a 15ca,

La parcelle A n°1000 située Zone Artisanale d'une superficie de 52a 77ca,
La SAFER du CENTRE n'a pas préemptée sur des parcelles situées à Boursac d'une superficie totale de 25ha 53a 87ca.

- Vœux 2020

La cérémonie des vœux de la commune aura lieu le 18 janvier 2020 à 18 heures 30 à la salle polyvalente « Espace Heure Bleue ».

COMMUNICATION ET ASSOCIATIONS

- S.B.P.A. : Renouvellement de la convention

Monsieur François CHABOT, Maire-Adjoint, propose aux membres du conseil municipal de renouveler la convention avec la S.B.P.A. Le montant de la participation demandée à la commune sera de 418.00 €uros en 2020 contre 414.80 €uros en 2019.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à signer cette convention.

- Cinéma rural itinérant : Renouvellement de la convention

Monsieur François CHABOT, Maire-Adjoint, propose aux membres du conseil municipal de renouveler la convention tripartite avec la Fédération Départementale des Foyers Ruraux du Cher. Le montant de la participation sera de 917.20 €uros en 2020 contre 914.80 €uros en 2019.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à signer cette convention.

- Tarifs municipaux

Monsieur François CHABOT, Maire-Adjoint, propose aux membres du conseil municipal d'augmenter de 1% les tarifs de location de la salle polyvalente « Espace Heure Bleue » et de la Maison des Associations Bibliothèque

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal valident cette proposition.

Monsieur Thierry PONTIER, Maire- Adjoint, propose de passer le prix du stère de bois sur pied de 7,20 € à 7,30 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal valident cette proposition.

- Comice

Monsieur le Maire et Monsieur François CHABOT, Maire-Adjoint, font un point sur le mode de fonctionnement d'un comice, l'investissement attendu des communes et informent que la participation financière demandée par le comité organisateur est de l'ordre de 1 500.00 €uros (1.5 €euros/habitant).

Concernant la participation de la commune au comice et après en avoir délibéré (5 Abstentions, 7 Contres) les membres du conseil municipal ont décidé de ne pas participer au comice 2020.

- Photocopieur de l'école

Monsieur François CHABOT, Maire-Adjoint, fait part aux membres du conseil municipal qu'il n'a pas reçu de devis pour installer un nouveau photocopieur à la nouvelle école.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal décident de laisser le photocopieur de l'école du haut à la nouvelle école et de restituer à la société de location le photocopieur de l'école du bas.

- Sécheresse 2019

Monsieur François CHABOT, Maire-Adjoint, fait part aux membres du conseil municipal que la commune déposera dès les premiers jours de janvier 2020 une demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle suite à la sécheresse 2019.

- Remerciement

Département de l'Aude

Monsieur François CHABOT, Maire-Adjoint donne lecture de la lettre reçue.

Monsieur François CHABOT, Maire-Adjoint informe les membres du conseil municipal qu'il va démissionner.

Départ de Mr François CHABOT, Maire-Adjoint à 18 heures 55

EDUCATION

- Tarif 2020 : Prix du repas de cantine

Madame Dominique LAVEAU, Maire-Adjoint, informe que, suite à l'augmentation des tarifs au 1^{er} janvier 2020 appliqués par API, le prix du repas enfant passera de 3.894 € à 3.904 €.

Elle propose de répercuter cette augmentation sur le prix facturé au repas en le portant à 3.91 € ; les autres prix demeurent inchangés soit :

- Repas pris et non commandé : 7,00 €.
- Repas adulte : 8,00 €.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, à l'unanimité, valident ces propositions.

Madame Dominique LAVEAU, Maire-Adjoint, informe les membres du conseil municipal que six lettres de parents ont été reçues en mairie concernant des problèmes entre enfants et la surveillance de ces derniers pendant le temps périscolaire.

Une réunion a été organisée par la commission éducation en présence de Monsieur le Maire et du personnel de cantine-garderie.

Mr Stéphane AUMEUNIER, conseiller municipal, membre de la commission éducation a relaté les échanges de cette réunion ainsi que les actions entreprises.

- Renouvellement des contrats à durée déterminée

Madame Dominique LAVEAU, Maire-Adjoint, propose aux membres du conseil municipal de renouveler les deux contrats à durée déterminée de la cantine-garderie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal décident de renouveler ces deux contrats (un à 2 heures 15 et l'autre à 20 heures par semaine) jusqu'au 10 avril 2020.

ENVIRONNEMENT

- Véhicule et matériel communal

Monsieur Thierry PONTIER, Maire-Adjoint, rappelle aux membres du conseil municipal que le véhicule C15 ne pourra plus rouler en fin d'année suite à un contrôle technique négatif. Il propose aux membres du conseil municipal d'acheter un nouveau véhicule thermique.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal acceptent que soit acheté un nouveau véhicule.

Monsieur Thierry PONTIER, Maire-Adjoint, rappelle qu'il y a plusieurs possibilités d'acquisition :

- Achat d'un véhicule utilitaire neuf ou occasion diesel.
- Achat d'un véhicule utilitaire neuf ou occasion essence.
- Location d'un véhicule utilitaire en LLD.

Monsieur Philippe GESLAIN, conseiller municipal, émet quelques réserves sur la technologie diesel avec des risques d'encrassement du filtre à particules.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal (oui : 5 – Non : 1 – Abstention : 5) ne souhaitent pas acheter ce véhicule immédiatement.

- SIAEP : Adoption des statuts et renouvellement des membres

Monsieur Thierry PONTIER, Maire-Adjoint, rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération en date du 21/10/2019 les nouveaux statuts du SIAEP ont été adoptés mais que les délégués n'ont pas été renouvelés.

Suite au vote des membres du conseil municipal, Mr Thierry PONTIER, Maire-Adjoint, a été élu membre titulaire à l'unanimité et Mr Alain THEBAULT, Maire, a été élu membre suppléant à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

- PETR

Mr Jean-François MERE, conseiller municipal, informe les membres du conseil municipal qu'il a participé à la première conférence des Maires du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Centre-Cher. Le but de cette demi-journée était d'échanger sur les 1^{er} constats du diagnostic et de la démarche SCoT Avord-Bourges-Vierzon sur lequel reposera le projet concerté qui sera élaboré pour le territoire.

La séance est levée à 20 heures 25.